

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA RÉUNION DU
CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE
DU 8 OCTOBRE 2009**

1. Procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2009

Motion (Halamandaris et Meridji) : que le procès-verbal de la réunion du Conseil du 10 septembre 2009 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Collège Red River – Analyse de rentabilité concernant la tour de l'Union Bank (point ne figurant pas à l'ordre du jour)

Motion (Almdal et Wedlake) : que le Conseil approuve l'analyse de rentabilité préparée par le Collège Red River pour la tour de l'Union Bank.

ADOPTÉE

3. Propositions de programmes

Les propositions de programmes suivantes ont été approuvées et regroupées en un vote d'une motion de M. Almdal appuyée par M. Meridji :

Université du Manitoba

• **Expansion du programme de maîtrise en sciences infirmières**

Motion : que le Conseil approuve la demande de l'Université du Manitoba et lui accorde un financement 111 000 \$ en 2009-2010 et dans les années à venir, pour appuyer l'ajout de sept places au programme de maîtrise en sciences infirmières.

• **Baccalauréat ès sciences en hygiène dentaire - Option pour l'obtention du diplôme**

Motion : que le Conseil approuve la demande de l'Université du Manitoba de rétablir le programme de baccalauréat ès sciences en hygiène dentaire – avec options pour l'obtention du diplôme, en 2009-2010 et dans les années à venir, aux conditions suivantes :

- a) que le Conseil approuve le programme étant entendu que l'aide financière proposée pour son fonctionnement continu proviendra en permanence du budget de fonctionnement de l'Université du Manitoba, à titre de financement de base de ce programme, à partir de 2009-2010.
- b) que le Conseil approuve le programme sous réserve d'une garantie fournie par l'Université du Manitoba que cette approbation n'entraînera pas un manque de ressources financières pour un programme déjà offert à l'Université ni la suppression d'un programme existant.

- c) que le Conseil approuve le programme sous réserve de l'exigence selon laquelle l'Université du Manitoba devra déposer une nouvelle demande auprès du Conseil si elle décidait plus tard d'apporter des modifications importantes au programme ou de cesser de l'offrir.

- **Maîtrise en beaux-arts**

Motion : que le Conseil approuve la demande de l'Université du Manitoba de créer un programme de maîtrise en beaux-arts à l'avenir, aux conditions suivantes :

- a) que le conseil approuve le programme de maîtrise en beaux-arts étant entendu que les fonds proposés de 611 888 \$ pour le fonctionnement continu de ce programme proviendront en permanence du Academic Enhancement Fund de l'Université du Manitoba, à titre de financement de base de ce programme, dans les années à venir.
- b) que le Conseil approuve le programme de maîtrise en beaux-arts sous réserve d'une garantie fournie par l'Université du Manitoba que cette approbation n'entraînera pas un manque de ressources financières pour un programme déjà offert à l'Université ni la suppression d'un programme existant.
- c) que le Conseil approuve le programme de maîtrise en beaux-arts sous réserve de l'exigence selon laquelle l'Université du Manitoba devra déposer une nouvelle demande auprès du Conseil si elle décidait plus tard d'apporter des modifications importantes au programme ou de cesser de l'offrir.

- **Baccalauréat en études de jazz**

Motion : que le Conseil approuve la décision de l'Université du Manitoba de réaffecter un financement permanent provenant de son Academic Enhancement Fund et de son budget à partir de 2009-2010, pour appuyer la mise en œuvre et la prestation continues de son programme de baccalauréat en études de jazz.

Université du Manitoba et Université de Winnipeg

- **Programme commun de maîtrise ès arts en études sur la paix et les conflits**

Motion : que le Conseil approuve la demande de l'Université du Manitoba et de l'Université de Winnipeg de mettre en place un programme commun de maîtrise en études sur la paix et les conflits au cours des années à venir, aux conditions suivantes :

- a) que le conseil approuve le programme commun de maîtrise étant entendu que l'université du Manitoba et l'Université de Winnipeg alloueront en permanence les fonds proposés de 350 000 \$ à titre de financement de base de ce programme, dans les années à venir.

- b) que le Conseil approuve le programme commun de maîtrise sous réserve d'une garantie fournie par l'Université du Manitoba et l'Université de Winnipeg que cette approbation n'entraînera pas un manque de ressources financières pour un programme déjà offert par ces établissements ni la suppression d'un programme existant.
- c) que le Conseil approuve le programme commun de maîtrise sous réserve de l'exigence selon laquelle l'Université du Manitoba et l'Université de Winnipeg devront déposer une nouvelle demande auprès du Conseil si elles décidaient dans l'avenir d'apporter des modifications importantes au programme ou de cesser de l'offrir.

ADOPTÉE

4. Élaboration d'une politique relative aux approbations de programmes

En collaboration avec les établissements, le Conseil a examiné le besoin d'élaborer une politique en vue de clarifier l'interprétation du paragraphe 14(2), sur la réglementation des programmes, de la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire* relativement aux programmes d'études offerts par une université ou un collège.

Motion (Meridji et Wedlake) : que le Conseil, en collaboration avec les établissements, élabore une politique en vue de clarifier l'interprétation du paragraphe 14(2), sur la réglementation des programmes, de la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire* relativement aux programmes d'études offerts par une université ou un collège.

ADOPTÉE

5. Expansion de Programme

Collège universitaire du Nord.

- **Baccalauréat en pratique sage-femme**

Motion (Hendler et Frost) : que le Conseil approuve l'ajout de huit places au programme de baccalauréat en pratique sage-femme en vue de l'offrir dans les collectivités du sud du Manitoba, ainsi que 400 000 \$ pour le financer en 2009-2010 et au cours des années à venir.

ADOPTÉE

**Document original signé par
Kim Browning**

**Document original signé par
James Allum**

Kim Browning
Secrétaire

James Allum
Président